L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 12 MARS.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXXIV.

APRÈS LA LIONNE LA GAZELLE,

Suite.

— Voici comment les choses se sont passées, dit le colonel Renaud. Mortimer, San Lucar et Rioban, pressés d'en finir avec elle, à cause de leur affaire avec Maucler, ne voulant pas manquer l'Opéra, ont les morceaux doubles.

— Voyons, fit le comte en retenant Fleur-de-Lis, qui ne lui aurait pas laissé le temps d'entendre jusqu'au bout le récit de son frère.

Arrivés devant le bouge de la vieille revendeuse, nos trois amis sont descendus de voiture. Sir Mortimer et San Lucar se sont embusqués de chaque côté de la porte. Rioban a frappé. Au moment où l'affreuse compagnonne ouvrait, un châle lui a été jeté adroitement sur la tête, de façon à l'empêcher de crier. Pendant que Mortimer la maintenait, ce qui n'était point une tâche facile, la gaillarde se débattait comme une hyène prise au piége, les deux autres sont montés dans son repaire, ont enlevé Mme Bergeret et l'ont placée dans leur voiture.

— Et la Machuré ?

— Mortimer, la chose faite, lui a mis une dizaine de louis dans la main, et lui a prononcé à l'oreille deux mots qui la rendirent immédiatement souple comme une brebis, et tremblante comme le condamné qui marche à l'échafaud.

— La date en question, sans doute !....

— Treize avril....

— Mil huit cent quarante et un, acheva le comte.

— C'est cela.

— Ensuite ?

— Mortimer, laissant la vieille sortir de son émotion, referma la porte, et la voiture partit avec la rapidité de l'éclair. Vingt minutes plus tard, après avoir déposé nos trois compagnons sur le boulevard des Italiens, à l'entrée du passage de l'Opéra, elle s'arrêtait devant l'établissement du docteur Blanche.

— Qui conduisait la voiture ?

— Le major.

— Ah ! Schinner en était ? Tu l'avais oublié.

— Il ne s'est mêlé en rien à l'action.

— Je le reconnais bien là, dit M. de Warrens, fidèle à sa devise : *Toujours prêt, dans l'ombre* : Allons, tout est bien. Je suis content.

A ce point de leur conversation, les deux cavaliers enfilaient la tête de l'avenue de Saint James, où se trouvait l'hôtel de la duchesse de Vérone.

— Nous y voici, fit le colonel.

— Pauvre duchesse ! lui répondit son frère en riant. Si elle savait....

— Quoi ?

— Que son mari....

— A ton tour, Noël, tu parles imprudemment....

— Il faudra pourtant bien, continua le comte du même ton, qu'un de ces jours on le lui révèle.

— N'est-il pas à Paris, en ce moment ?

— Je le crois bien !.... depuis deux bons mois. Mais je surveille.... Il se gardera bien de donner signe de vie, sans que je le lui permette.

— Nous pouvons être tranquilles. Sa désobéissance lui coûterait trop cher.

— Pauvre diable !

— Tu le plains, Noël ?

— Martial, je plains toujours un coupable.

— Il n'a que ce qu'il mérite, et ma foi....

Mais le colonel Renaud, voyant la porte de l'hôtel de la duchesse toute grande ouverte, n'acheva pas sa phrase, et dit au comte : On nous attend.

Et nous nous sommes fait trop attendre.

Ils pénétrèrent dans la cour, suivis par Cornelle Pulk.

Avant que les deux visiteurs eussent eu le temps de mettre pied à terre et de jeter la bride de leurs chevaux à deux domestiques en grande livrée rouge et jaune, la duchesse de Vérone parut sur la plate-forme d'une terrasse donnant sur la cour de l'hôtel.

Elle était accompagnée d'une ravissante jeune fille que nous avons déjà présentée à nos lecteurs, comme ayant eu le plus grand succès de beauté et de chant au bal donné par M. de Warrens.

Cette jeune fille n'était autre que Mlle Claire Bergeret, qui, la nuit précédente, avait quitté, sous la protection d'Olivier Dubreuil, la maison mystérieuse de la *Mère Machuré*.

On saura bientôt pourquoi, Mlle Claire Bergeret portait le nom de *Thérèse*, chez cette infâme revendeuse à la toilette.

La générale Dubreuil, duchesse de Vérone, ne possédait pas une grande fortune.

Sans le comte de Warrens, son ami, et dont, nous l'avons dit, elle tenait les salons, bien souvent elle se serait trouvée dans une gêne difficile à vaincre pour elle.

Comme beaucoup de femmes des grands dignitaires du premier Empire, elle était d'une ignorance complète sur toute espèce de calculs et d'économies.

Heureusement, pour des raisons inconnues de ses proches, le comte s'était chargé de ses intérêts.

Il avait mis à la tête des affaires de la duchesse, son propre intendant, le major Karl Schinner.

Le major représentait les mathématiques faites homme pour cette bonne et digne générale.

Elle le tenait en grande vénération, ne se donnant jamais la peine de vérifier ses comptes, et bien qu'à chaque fin d'année, tout en vivant de la façon la plus large, sans savoir aucunement de quelle façon son chargé d'affaires s'y prenait, elle se trouvait avoir mis de côté tout ou une grande partie de son revenu.

La duchesse avait bien demandé quelques explications à ce brave major, mais ce dernier parlait si peu, lui mettait sous les yeux tant de factures et de notes acquittées, qu'en fin de compte elle se considérait toujours comme satisfaite.

Du reste, ce qui lui arrivait n'était que justice.

Dans son existence, si pleine de vicissitudes grandioses et de désastres inattendus, la noble et digne dame avait si peu compté avec les autres, qu'à la rigueur on pouvait bien ne pas compter avec elle.

Les salutations d'usage échangées, la générale introduisit les deux hommes et la jeune fille dans un boudoir placé au fond de son appartement.

Elle avait donné l'ordre de ne plus recevoir personne, et de ne la déranger sous aucun prétexte.

Toutes ses précautions prises, elle se tourna vers M. de Warrens, et lui dit :

— Mon cher comte, vous savez pourquoi vous êtes ici ?

Le comte s'inclina et fit un geste affirmatif.

— La chère enfant que vous m'aviez confiée, que vous avez placée sous ma sauvegarde, — et tout en parlant elle désignait la jeune fille, dont le maintien modeste et timide confirmait chacune de ses paroles, — devait, d'après notre commun désir, vous raconter son histoire et celle de sa famille.

— En effet, duchesse, et malgré les douleurs que ce récit doit réveiller au fond du cœur de mademoiselle, ce récit est nécessaire, indispensable.

Nous l'avons jugé ainsi, elle et moi, continua la duchesse. Mais craignant que la force ne lui manquât pour aller jusqu'au bout, je l'ai priée d'écrire, sans omettre le moindre détail, les souvenirs des malheurs qui ont frappé son enfance.

Mademoiselle désire-t-elle me lire elle même ces souvenirs, ou veut-elle que je les parcoure sur le champ ?

— Elle vous les lira, mon cher comte. Il faut que M. le colonel Renaud et moi même nous ne perdions rien de cette navrante histoire, pour ne pas reculer devant le châtiment du coupable, l'heure de la justice est venue.

— Et soyez-en certaine, mademoiselle, ajouta le comte, cette heure ne tardera pas.

La jeune fille, qui, pendant ces répliques échangées entre M. de Warrens et la duchesse de Vérone, avait eu le temps de donner son émotion, prit un manuscrit dans un tiroir, l'ouvrit et lut ce qui suit.

XXXV.

JOURNAL D'UNE JEUNE FILLE.—UN MÉNAGE PARISIEN.

C'était en 1835, en plein mois de décembre.

Au coin de la cheminée d'un salon meublé avec goût et simplicité, faisant partie d'un appartement bourgeois, se tenaient une femme et un enfant.

La femme, dans toute la force de sa beauté et de sa maternité, avait à peine trente cinq ans.

L'enfant, une petite fille, n'avait pas encore six ans.

La mère, Mme Bergeret, assise devant un métier, faisait de la passementerie.

La fille tenait un journal et épelait.

— Un et cinq, ça fait six, disait elle.

— Non, ma petite Claire, répondait sa mère, non, dans ce que tu lis, un et cinq, cela fait quinze.

— Tiens ! maman, c'est drôle ! hier, tu me disais : cinq et un font six.

— Oui, et cependant un et cinq à côté l'un de l'autre font quinze.

L'enfant réfléchit un moment, puis s'écria :

— Oh ! je m'en souviendrai, va ! D'abord, je n'y comprends rien, moi. Un et cinq, quinze !

Et continuant D É de.... C E M cem.... B R E bre.... Quinze décembre ! Est-ce bien, maman ?

— Oui, mon enfant, c'est bien ! fit la mère en l'embrassant.

Claire laissa sa mère travailler paisiblement quelques minutes durant, puis, frappant du pied avec impatience, elle s'approcha d'elle, et lui montrant l'en-tête du journal qui causait sa petite colère :

— Qu'est-ce que c'est encore que ça, maman ?

— Quoi ?

— Ces quatre chiffres qui se suivent ? Tiens, c'est un, et puis un, ça fait ?

— Mil huit cent trente cinq.

— Quinze décembre mil huit cent trente cinq ?

— Oui.

— Et c'est aujourd'hui ce jour là ?

— Oui, ma fille.

L'enfant ouvrit de grands yeux, prit son air le plus sérieux et demanda :

— C'est donc un vilain jour aujourd'hui ?

— Pourquoi ?

— Parce que, hier, papa travaillait là, à son bureau. Il m'a appelée, il m'a embrassée bien fort, puis il a dit : Demain, mon Dieu ! demain ! Et il a pleuré !

Mme Bergeret quitta son ouvrage, et prenant sa fille entre ses bras :

— Il a pleuré ! ton père a pleuré ? fit elle.

— Oui, répondit Claire, bien sûr ! J'ai vu deux grosses gouttes qui tombaient sur son papier.

Dans l'émotion, dans le trouble que lui causa cette nouvelle inattendue, la jeune femme avait pris son enfant entre ses bras ; elle la remit à terre, machinalement, sans songer à ce qu'elle faisait.

Elle pensait.

Quoi ! mon mari a pleuré ! Et il me cache ses larmes ! Il a un chagrin et il ne veut pas que je le partage ! Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! qu'y a-t-il ? Cette enfant me fait peur.

La petite Claire, de son côté, était allée à la fenêtre, et sans plus se préoccuper des soucis de sa mère ni des observations alarmantes qu'elle venait de lui faire involontairement, elle regardait au dehors.

Tout à coup elle se mit à battre des mains avec joie, puis à crier :

— Oh ! maman, viens donc voir ! Il tombe de la plume toute blanche, toute blanche !

C'est de la neige, lui répondit la pauvre femme, dévorée d'inquiétude.

— Quelle neige donc ?

— La neige de décembre.

Et tout en disant ces mots à sa fille, elle regardait du côté de la porte, pour voir si son mari ne rentrait pas.

La porte s'ouvrit.

M. Bergeret parut.

Sa femme se précipita au devant de lui ; elle allait l'embrasser comme à l'ordinaire, mais la préoccupation, la tristesse peintes sur le visage de son mari l'arrêtèrent.

Ses pieds se sentirent instinctivement cloués au plancher de son salon.

Claire profita de l'immobilité de sa mère et de son père pour courir à ce dernier et se jeter à son cou.

Celui ci saisit la petite et l'embrassa à plusieurs reprises.

— Embrasse moi, papa, lui disait l'enfant au milieu de cette avalanche de caresses paternelles, embrasse-moi, mais ne pleure pas après, comme tu pleurais hier !

Le père l'arrêta, il regarda sa femme, et comprenant que sa fille avait déjà parlé,

— Louise, fit-il, sonne. Qu'on emmène l'enfant, il faut que je te parle. J'ai déjà trop tardé peut être.

Mme Bergeret sonna.

Vint une femme de chambre qui emmena la petite Claire.

Restés seuls, les époux se contemplèrent un instant silencieusement.

Puis la femme alla à l'homme, lui prit la main et lui dit :

— Comme tu es pâle ! Qu'y a-t-il ?

La mari saisit la tête de sa femme entre ses deux mains et lui baisant le front, il repartit :

— Louise, tu es une femme courageuse ?

— Tu le sais, dit-elle avec fermeté.

— Prépare toutes tes forces pour supporter sans fléchir le malheur qui nous frappe.

— Je serai forte, parle.

M. Bergeret était un homme de quarante ans, solidement trempé ; l'honneur avait gravé sur ses traits loyaux son empreinte bien reconnaissable ; physiquement, il ressemblait à un chêne destiné à vivre de longues années, moralement, c'était une conscience vivante.

Il hésita, puis, faisant un effort surhumain, il se décida à prononcer d'une voix faible comme le souffle d'un enfant qui dort :

— Louise ! ma Louise ! nous sommes ruinés !

— Ruinés ! répéta Mme Bergeret. Ah ! ma pauvre petite Claire !

Le premier cri de l'héroïque créature avait été pour sa fille.

Le second fut pour son mari, que cette douleur écrasait et qui venait de tomber anéanti sur un siége.

— Eh bien ! mon ami, nous nous remettrons à l'ouvrage, voilà tout.

Bergeret releva vers elle sa tête désolée ; un éclair de joie l'illumina :

— Merci ! dit-il d'une voix pleine de larmes, merci ! Oh ! si quelque chose au monde pouvait me rendre le courage, ces paroles me le rendraient. Mais il est trop tard.

— Qui sait ! Raconte-moi tout, mon ami. Je trouverai peut-être un moyen de salut.

— C'est impossible, chère femme ! je les ai tous épuisés. Crois-tu donc que je vienne au premier revers te jeter le désespoir et le découragement dans l'âme ? Non, va ! j'ai lutté vaillamment et bien longtemps. L'homme jeté à la mer par un coup de vent commence par nager avec vigueur. L'espoir est là qui le soutient. On peut le secourir, lui jeter une corde, une bouée ! Un bâtiment peut passer ! que sais-je ? une terre sortir de l'onde ! Enfin, tous ces espoirs, fondés ou non, raisonnables ou absurdes, soutiennent le malheureux et doublent ses forces. Mais la corde n'est pas jetée ! Point de bouée qui flotte ! L'Océan s'étend immense et désert ! Pas une cime de rocher ne dépasse son niveau ! Les forces s'épuisent ! Le temps passe, les minutes deviennent des heures, et le courage s'éteint avec l'espérance ! Louise, je suis cet homme qui n'espère plus, qui n'a plus d'énergie, et qui se laisse couler dans l'abîme !

En face de cette immense douleur, la noble femme ne songea plus qu'à consoler le compagnon de sa jeunesse.

— Parle ! fit elle. Raconte-moi tout. Il me faut ma part de ton malheur !

Et de sa main elle essuyait les larmes nerveuses qui coulaient de ses yeux rougis par la fièvre et par l'insomnie.

(*A continuer.*)

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix :

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce ; toiles écrues, à meubles, et émaillées.
NATTES—500 rouleaux nattes de Chine ; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

AGENCE GENERALE

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils.
Do Alphonse Cabuzac,
Champagne Chs Heidsick,
Porto de E. Caset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.
2fév—1an 37, Vieille Levée.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
NLLE-ORLÉANS, 23 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$166,471 53	
Sur les risques de mer	65,930 94	
Sur les risques de rivières	85,402 24	
		$317,804 71
Plus, les risques non expirés pour 1866		66,885 00
		$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00	
Primes remboursées pour 1867	2,596 04	
		$ 63,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$321,675 67
Pertes payées dans la même période,		
Sur les risques d'incendie	$32,051 12	
Sur les risques de mer	39,611 76	
Sur les risques de rivières	35,052 94	
		$106,715 82
Plus, réassurances	$ 2, 75	
Escompte de prime	48 46 47	
		50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins		71,610 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dus en 1867 y compris les balances		55,213 10
		$284,513 85
Bénéfice net		$ 37,161 82

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80 c	$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc	163,455 00
Prêts sur garantie	25,000 00
Prêts sur hypothèque	53,000 00
Effets à recevoir	11,396 38
Primes dues et en voie de la perception	47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances	12,460 00
Monnaie n'ayant pas cours	4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés	13,800 00
En caisse	84,974 41
	$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN O. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jno. O. Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Ricks,
R. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Blanc,	J. B. Brés,
J. C. Barelli	Thos. Sloo,
Theo. A. James.	

25 janv—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867 :		
Sur les risques d'incendie	$ 319,916 16	
Sur les risques de mer	68 49 44	
Sur les risques des rivières	22,799 81	
Total des primes		$411,205 41
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,562 00	
Primes remboursées	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes		$291,528 00
Pertes. Sur les risques d'incendie	$ 59,760 62	
Sur les risques de mer	61,688 16	
Sur les risques des rivières	19,039 44	
	$140,488 22	
Taxes	11,566 88	
Réassurances	5,274 51	
Dépenses, moins le compte		
Intérêts sur scrips	10,198 83	
	26,561 60	
		$194,078 84
Bénéfices		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Effets à recevoir pour primes	$ 7 1 31	
Billets garantis et lettres hypothécaires	279,297 00	
Do pour primes en voie de perception	50,325 91	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	183,313 11	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances	99,136 00	
En caisse	35,777 88	
	655,623 04	
Moins Dépréciation des sus-dits	92,650 39	
Montant net		$580,772 65
Moins Intérêts de scrips, non réclamés	7,639 78	
Intérêts payables sur scrips non encore payés	26,568 00	
		34,207 78
		$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, ce 11 janvier 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
T. B. Blanchard,	John Genois,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.
12 janv—1m—(1)—1 an

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI ....} Directeurs.

JEUDI 12 Mars 1868,
Quatrième Représentation de
LA GRANDE DUCHESSE DE GEROLSTEIN,
Opéra-bouffe en 4 actes d'Offenbach.
Costumes et décors nouveaux.
Période : 1720.
On commencera à 7 heures et quart.

Samedi 14 mars 1868,
ROBERT-LE-DIABLE,
Grand Opéra en 5 actes de Meyerbeer.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

Jeudi soir, 12 mars 1868,
Et tous les soirs, et samedi, à midi.

On représentera pour la première fois, et l'on continuera à la donner tant que le public appréciera le mérite de cette pièce burlesque, originale et entremêlée de musique, intitulée :

The Red Crook,
Ecrite par C. D. Dasher.

En outre du grand attrait qu'offre cette nouvelle pièce, on introduira le STAR TROUPE dans les rôles les plus marquants.

DEMAIN SOIR, 13 mars 1868
Billy Emerson donnera une représentation à son bénéfice.

☞ Les billets de ville sont pris au pair.

Les portes s'ouvrent à 7 heures moins un quart et le spectacle commence à 8 heures moins un quart. Le contrôle est ouvert de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
12mars—1t

Grand Concert sacré,

Dans et pour l'Eglise de St-Vincent de Paul, Troisième District.

M. COLLIGNON, dont le nom suffit pour assurer le succès de toute fête musicale qu'il dirige, a promis de donner un Concert sacré dans l'Eglise de St-Vincent de Paul, le 19 mars, fête de St-Joseph, à 7 heures du soir, le droit d'entrée étant, selon l'usage, une piastre.

Deux allocutions appropriées à la circonstance seront prononcées, l'une en anglais, l'autre en français, et la fête se terminera par la bénédiction solennelle du St-Sacrement.

Nous sommes en mesure d'informer le public que le dix neuf au soir, les chars rouges de la rue Canal aux barraques, se succéderont en plus grand nombre, et que pour le retour, vers 9 heures du soir, tous les chars, alors en gare, seront envoyés en même temps, jusqu'à la rue Clouet, pour ramener en ville les personnes sortant du concert. 27fév

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)
Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES......................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant palo BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, on sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

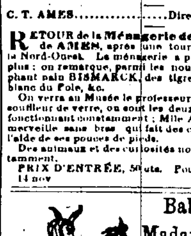

Bal masqué.

Madame GROUX,

Etablie à la Nouvelle-Orléans, depuis 17 ans, 93, rue de Conti.

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, confectionnés avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODÉRÉS.

Mme Groux, 93, rue de Conti, le magasin venant par la rue Dauphine.
19 janv—2m 3ps

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

DE LA VILLE,	DU LAC,
6 h. A. M., char cheval.	5 h. A. M., char à vapeur
8 char à vapeur.	7
7	8
10	9
11	10
MIDI	11
2 h. P. M.	1 h. P. M.
3	2
4	3
5	4
6	5
6 du soir	6 du soir
7	char à cheval

☞ Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY,
4 avril Surintendant-général

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, en tre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdéc Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 41.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv 3ms

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. MARS 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	K
Barbot, cordier	Kraille Jacques
Bressala	L
Bonsouvrier	Lemuet François
Beek Nicolas	Lapuyade Jules
Brabi Mme et ses enfants	Lapuyade Pierre
Barbe Mme, née Gomer	Lacassin Auguste
Blaise Jean	Le Son Louis
C	Lambrey François
Charmolue Paul	Lecy, restaurateur
Colin Frédéric	Lebrère Pierre
Camara Auguste	Lepène Mme née Vautier
Cajus Mme, née Catoire	M
Cromback Auguste	Messine Mme
D	Marron Louis
Dazet Dominique	Minjoulet Pierre
Durand André	Malaze Mme
Dupont Joseph	Maury Philippe
Dacosta M. et Mme	Matol Auguste
Depas M. et Mme	Mislane François
Dufour Numa	Meuluguet Paul
Dufolier Antoine	O
Dioné Edouard	Ouard, le docteur
Dubruille Alexis	Ollivier Louis
Denizet Pierre Charles	P
Desmousseaux Pierre	Prousse Philippe
E	Q
Estampe Pierre	Quartier Arsène Mme Vve
Espagnac Jn Florentin	R
F	Ravel Léon
Féro Ligé Bernard	Ruffat Jacques
Fourtier Mme Vve, née Bujol	Raybaud Eugène
	Raybaud Alexis
Faloy Ernest	S
G	Sourdine Jules
Girod François	Santin Ernest
Guy Charles	T
Gallard Auguste	Toulouse Labrie
Guérin Mme Vve née Catoire	Tochon Ferdinet
	Thomas Nicolas
Gollain Théophile	V
Gombert Isidore	Valentouny Louis Mme Ve
Gaise Mme née Meunier	Vincent Eugène
H	Vaissé Jules
Hamilton Mme née Jullet Hollet	Vendel Bénédick
	W
Hisler Antoine	Wolf Françoise Mlle
J	
Jacob Nicolas	

La chancellerie du Consulat de France rue St. Louis No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée est ouverte tous les jours, les dimanches exceptés de 10 heures du matin à 4 heures de l'après midi.
1er mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut : Attendu que Hezekiah T. Schilling a acheté de la veuve et des héritiers de James L. Powers, par acte passé pardevant Andrew Hero, notaire public, le 29 février 1868 et en conformité d'une adjudication faite par N. J. Hoey, encanteur, la propriété ci-après décrite, il s'est adressé au Greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le cinquième jour de mars de l'année 1868, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 15 mars 1855 ;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le N. J. Hoey, encanteur, le quinzième jour de février de l'année 1868, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le dixième jour de janvier de l'année 1868, dans l'affaire de James Lewis Powers vs Eleonor G. Grandin et al. No 18,033 du Docket de cette Cour, laquelle vente fut faite à Hermann T. Schilling s'est rendu acquéreur pour le prix de mille piastres $1,000.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus et tous les droits, voies, priviléges et dépendances appartenant audit terrain qui est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Charles (ci devant Nayades) Erato, Carondelet (ci-devant Appolon) et Clio. Le dit terrain est désigné par la lettre B, suivant plan dressé par L. Reizenstein, voyer, daté du 27 janvier 1868, et déposé pour référence à l'étude de A. Hero jr, notaire, comme plan No 22, d'après lequel plan le dit terrain a, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes et quart de face à la rue Erato, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. C'est la même propriété (décrite en mesure française) que feu James Lewis Powers va acheté de Jean Louis Lubin par acte passé pardevant Pierre Coudrain, notaire de cette ville, le 1er août 1855.

Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 6 mars 1868.

P. R. O'RORKE, greffier.
10 mars—10,25m 9 av.

Alfred A. Fuselier contre ses créanciers. —No 16,272—

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes les autres personnes intéressées, de faire connaître, dans les dix jours qui suivront le présent avis, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le tableau présenté par le syndic des créanciers de l'insolvable ne serait pas homologué et approuvé et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
A. D. BERNOUDY, Député Greffier.
6 mars—8,10,15

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 or
Passage dans une cabine 2d pont avant 133
Passage d'entrepont 100
Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront le prix fixé par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

ST-LAURENT,	capt. Bocandé	Samedi 22 fév.
NAPOLEON III	" Rousseau	Samedi 7 mars
PEREIRE,	" Duchene	Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS,	" Surmont	Samedi 4 avril.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS.

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88
Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

8nov 1tJ V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANE,

Partira pour le port de la Havane, le 13 mars, à huit heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLAT, agent,
4 mars au 14 127 rue de la Commune.

LIGNE INMAN.

Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool, $110,	Aller et retour, $175,	
New York à Londres $115	Aller et retour, $185,	
New York à Paris $125	Aller et retour, $200,	

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt.

partant de New York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer
GEN. GRANT,
Commandant J. B. Hildreth,

Partira de son wharf, en face de la rue St Louis, le SAMEDI, 14 mars, à 8 heures du matin.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres........................$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 130.

☞ Le steamer United States suivra le Grant et partira SAMEDI 21 du courant. 26 fév

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 14 mars, à 8 heures P. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet No 41

BATEAU RÉGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barre et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Loualler, commis M. Kenison, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir, et de Washington, tous les dimanches, à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à Block Bros 181 de la rue de la Commune, N. O., à O. Hickey à Son, à Washington, Lne. 14 fév—1m

PAQUEBOT RÉGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis Thos. Powell, partira de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir, et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1m

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gros, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,

les Lundis, à 5 heures du soir,
les Vendredis, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 fév 1m

PAQUEBOT
DU
BAYOU SARA,
DE LA COTE
Et de
LAFOURCHE.

LAFOURCHE.....................Capitaine Baranco.
Le Mercredi.....................à 5 heures du soir,
Le Dimanche.....................à heures du matin

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à
20 fév 1m A. C. GODDIN.

Paquebot indépendant de la Nouvelle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Delferes, part de la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il descendra le fleuve tous les vendredis et dimanches, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
29 fév—1 mo rue de la Vieille Levée No 84.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut : Attendu que Jean Baptiste Letorey a acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le 18ème jour de février de l'année 1868, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 15 mars 1855 ;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 14ème jour de janvier de l'année 1868, en vertu de deux décrets de cette Cour, l'un rendu le 2 mars 1866, et l'autre le 12 décembre de l'année 1867 dans l'affaire de Jean Baptiste Letorey vs succession de Félix J. Fortail, No 20,164 du docket de cette Cour, à laquelle vente Jean Baptiste Letorey s'est rendu acquéreur pour le prix de quatre-vingt mille piastres $80,000.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :

Un certain îlet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, connu sous le nom de "Mississippi Cotton Press" et tous les droits, priviléges, voies et servitudes appartenant audit îlet lequel îlet est situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, et compris entre les rues Tchoupitoulas, Marché, Richard et Religieuse, a 319 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue Tchoupitoulas, etc.... [illegible] plan de la ville dressé par Charles Galliez, architecte, le 5 février 1845 et déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville.

2o—Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, connu sous le nom de "Branch Cotton Press" (autrefois "Branch Warehouse") et tous les droits, priviléges, voies et servitudes appartenant audit terrain qui est situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Marché, Tchoupitoulas, Religieuse et St. James et a 375 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Marché, sur 199 pieds de profondeur, etc., d'après un plan de Charles Galliez, architecte, le 5 février 1845, et déposé à l'étude de H. B. Cenas.

Ce sont les propriétés que le défunt acheta du demandeur, par acte passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire public en cette ville, le 1er novembre 1866. Les plans des dites propriétés furent exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1868.

P. R. O'RORKE, Greffier.
20fév—4,18mars

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que, le 24 février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants. Marie Emma Guérineau, femme de Félix Greeves, contre Félix Greeves. No 18,971. Sur motion de Frank Haynes, avocat de la demanderesse dans cette cause, soumission de preuves à l'appui de la demanderesse, et la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse—Il est adjugé et décrété que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse, Marie Emma Guérineau, femme de Félix Greeves, et contre son mari, etc.... Félix Greeves, séparation de biens ... entre les parties.

Jugement signé le 28 février 1868.
(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 5 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY, Député Greffier.
6 mars—6,21—5 avril

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que, le quinzième jour de février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 20,655. Marianne Dazet, femme de Ferdinand Cais, contre son mari.—Sur motion de Fred. Buisson, avocat de la demanderesse dans cette Cour sur production, à la Cour, de preuves à l'appui de la demande et la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse—Il est adjugé et décrété que jugement soit en conséquence rendu en faveur de la demanderesse, Marianne Dazet, et contre son dit mari, Ferdinand Cais, décrétant une séparation de biens entre les parties et condamnant le défendeur à payer les frais.

Jugement signé le 19 février 1868.
(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 19 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

ZACH. J. DOWTY, Député Greffier.
8mars—8,23,6av

VENTES JUDICIAIRES.

J. O. Forbes & Co. vs R. Bleakley & Co.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,3?3—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, vingt-quatre mars 1868, à 10 1/2 heures A. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et à l'adjudication de—

Certains meubles, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

A ssi, un certain billet de la somme de Deux Mille Quatre Cents piastres, souscrit par Peterson Hill & Elliott, à leur propre ordre et par eux endossé, daté Nouvelle-Orléans, du 1er février 1868 et payable à douze mois de date, avec intérêt, depuis cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à paiement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
11 mars—11,14,17,20,23 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

François Boisdoré vs George et Robert Malcolm.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28,912—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI quatre d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet (autrefois Apollo), Nayades, Clio et Erato ; mesurant trente et un pieds dix pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles ;

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison haute, en bois, contenant quatre chambres, &c, &c, une cuisine haute, en bois, couverte en ardoises, cuve, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
5mars—3 12 20 28—4 avril. Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHAS. H. PANDORF vs la Dame E. L. HOPKINS individuellement et comme tutrice.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 30 235—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-huit mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, de la Vieille-Levée, Bienville et Clinton, désigné par le numéro vingt-quatre, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, le 31 décembre 1832 et déposé en l'étude de William Christy, ci-devant notaire public en cette ville. Ledit terrain ayant, mesure américaine, vingt quatre pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue de la Vieille-Levée, vingt-quatre pieds cinq pouces deux lignes de face à la rue Clinton, cent-un pieds six pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne latérale inférieure et cent cinq pieds et sept pouces de profondeur sur la ligne latérale supérieure.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un crédit de douze, dix-huit et vingt quatre mois, en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date de la vente et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.

GEO. W. AVERY,
23 fév—23—mars 4,12,20,28 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LUTHER HOLDSWORTH vs HENRY MANN.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,862—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN TERRAIN situé dans l'îlet borné par les rues Vine, Willow, Cypress et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, étant désigné par le numéro Quatorze, suivant plan dressé par Louis H Pilié ci-devant voyer, le 13 de novembre 1844, et déposé en l'étude de F. E. Théard, alors notaire de la ville, sous le No 9 du Livre de Plans.

Le dit terrain mesure trente-et-un pieds trois pouces de face à la dite rue Cypress, sur quatre-vingt quatre pieds dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport de W. L. Poole, notaire public en cette ville, en date du 26 de juillet 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
11mars—11,18,27,3,11avril Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Duncan McNeil vs James Gill.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,070—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI, onze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Annonciation, Prytanie, Jersey et Delachaise, composée de la totalité du terrain désigné par le Numéro Vingt Trois et la moitié longitudinale du lot Vingt Quatre, d'après un plan déposé en l'étude de J. E. Jatreau, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain et la dite moitié de terrain mesurent ensemble trente-sept pieds six pouces de face à la rue de l'Annonciation sur cent vingt pieds cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges et servitudes et avantages y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en fit de Charles M Conrad suivant acte au rapport de feu Jatreau, en date du 1er mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
11 mars—11,18,27—av 3 11 Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE J. C. SHANNON.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14 133—En vertu d'un writ de fieri facias contre R. J. Ker, Henry Webre et J. R. Shannon, en faveur de H. B. Eggleston, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés au faubourg Jackson, en la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros Trois et Quatre de l'îlet Soixante-cinq, mesurant chacun, mesure américaine, trente pieds de face à la rue St. Louis, entre celles Olympia et St Patrick sur cent vingt-neuf pieds cinq pouces de profondeur. Le tout conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 20 juil 1837 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville.

Appartenant au défendeur Robert J Ker et saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
11 mars—11 18 27—3 11 av Shérif de la paroisse d'Orléans.

E. J. HART & CO. vs R. JOURDAN.
LES MEMES vs L. J. JOURDAN.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 18,723 et 18,724—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois de mars 1868, à 11 1/2 heures P. M., sur les lieux et après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une pharmacie située à l'angle des rues de la Vieille-Levée et des Ursulines dans le Deuxième District de cette Ville.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Cette créance étant la seconde et dernière, le dit fonds de pharmacie sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son propre billet, avec caution bonne et suffisante, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif, du greffier et de cette vente à concurrence d'une somme de $220 00, en cas d'éviction.

GEO W AVERY,
11mars—11,14,17,20,23 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN GLENN vs THOMAS FERGUSON

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,165—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Constance, Duplantier, de l'Annonciation et Bathildemy, et désignés par les numéros Vingt et Un et Vingt Deux, d'après un plan dressé par l'ex-Voyer, le 11 de novembre 1838.

Les dits terrains mesurent, chacun, vingt trois pieds trois pouces de face à la rue de la Constance sur une profondeur de cent pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Gerald Farrel, a été tous les droits, titres et intérêts du dit défendeur au vingt pieds quatre pouces et cinq lignes, derrière les dits terrains, réclamés par un nommé Lum.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
21 fév—18 15 24 m Shérif de la Paroisse d'Orléans

LAFITTE DUFILHO & CO. vs PETER MODERMOTT

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,397—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant Shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le JEUDI deux d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, de la Nouvelle Levée, Lafayette et du Commerce, et désignés par les numéros Un et Deux, d'après un plan dressé par F. Surgi, ingénieur civil, le 15 de mars 1852, et déposé sous le No 42, en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir :

Le numéro Un, vingt pieds huit pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt-six pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue du Commerce, quatre vingt cinq pieds quatre pouces de profondeur sur une ligne irrégulière limitrophe du No Deux, et trente-deux pieds huit pouces de largeur derrière.

Et le numéro Deux, vingt quatre pieds deux pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt cinq pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière limitrophe du numéro Un, sur une première profondeur de soixante cinq pieds huit pouces, formant un coude, et suivant une ligne derrière courant vers la rue du Commerce, deux pieds un pouce, sur une profondeur ultérieure de vingt pieds quatre pouces jusqu'à la seconde ligne derrière, laquelle mesure dix sept pieds dix pouces de largeur. Le tout conformément audit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Lesdits terrains font partie d'une plus grande étendue de terre acquise par C. L. Lacroix de Paul Lacroix, par acte sous signatures privées, en date du 2 mars 1857, dûment reconnu ledit jour devant Geo. Hutton, vice-consul des Etats-Unis à Paris, et déposé en l'étude de E. Gottschalk, notaire public en cette ville, par acte en date de 3 avril 1857, lequel a été dûment enregistré au Bureau des Aliénations, en cette ville, le 6 d'avril 1857, au Livre 74, Fo. 696, et ledit Paul Lacroix a acquis ladite étendue de terre de Roman Pomar, par acte au rapport de H. Lavergne, autrefois notaire public en cette ville, en date du 3 décembre 1823.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de C. L. Lacroix, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 16 septembre 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
1er mars—1,10,19,27—2 avril Shérif de la paroisse d'Orléans.

WM. D. WEAVER & Co vs DANIEL COX.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, — No 18,353.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix-sept de mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, Locuste (autrefois Solis) et Magnolia (autrefois Maunsel.)

Lesdits terrains sont désignés par les numéros Trois et Quatre, suivant plan annexé à un acte portant vente par la dame A. Graillhe à Frédéric Clark, au rapport de Théod. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 de septembre 1861.

Chaque terrain a trente pieds de face à la rue Locuste sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles. Le No Quatre forme l'angle des rues Locuste et Erato.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
14 fév—14,23—3,10,17 m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Veuve J. B. BELLOCQ, P. A. NOBLOM et PIERRE ROY vs. Leurs Créanciers et les Créanciers de Bellocq, Noblom & Co.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,543.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 5 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI dix-huit mars 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers des insolvables et à la folle enchère, de Louis Bellocq, mineur, de Paul Bellocq, et d'Eugénie Bellocq, épouse de Frank Orzig, acquéreurs primitifs, à la vente publique et adjudication de la propriété dont désignation suit, savoir—

Un certain Terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, rue Bourbon, entre celles St-Philippe et des Ursulines, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, des Ursulines, Bourbon et Dauphine, mesurant, trente deux pieds, mesure française, cinq pieds quatre pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cinquante-un pieds cinq pouces, à la quelle profondeur ledit terrain se rétrécit de neuf pieds, sept pouces, entre lignes parallèles, pour mesurer vingt-neuf pieds sept pouces de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

☞ Conditions : Un tiers du prix payable comptant, en billets du Trésor des Etats Unis et la balance à un crédit de un, deux et trois ans du jour de la vente, avec huit pour cent d'intérêt l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

GEO. W. AVERY,
6 mars—10,13,15,18 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES

JOHN FREELAND vs HYLLESTED & CO.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 20,8?8 — En vertu d'un ordre de vente rendu le 27 de février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le lundi, 23 de mars 1868, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de marchandises sèches, &c , suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
12 mars—12,15,18,20,22 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

D. C. HARDEE vs. A. F. DUNBAR & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,484—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de mars 1868, à 4 1/2 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets appartenant au défendeur A. F. Dunbar, et qui se trouvent dans la maison située au No 215, rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
12mars—12,15,18,21,24 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Edward Murphy vs Henry Cassidy.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans,— No 21,699.— En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Johnson, de la Commune et Palmire, désigné par le numéro Trois dans l'îlet No Trente Quatre, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer de la Municipalité No Deux, daté du 1er de mars 1840 et déposé en l'étude de David L. McCoy, alors notaire public en cette ville, et à une copie d'icelui dressée par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, datée du 11 mars 1851 et déposée, pour recours, en l'étude de Michel Grenon, notaire public en cette ville.

Ledit terrain mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Johnson, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Hagan et des héritiers de O. L. G. Dumoutier Lafayette, suivant acte au rapport dudit notaire Grenon, en date du 1er avril 1851.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
12 mars—12,21,29—6,12 avril Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. W. CHAMPLIN & GEORGE BUCKINGHAM vs Leurs Créanciers et les Créanciers de J. W. CHAMPLIN & COMPAGNIE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, Nos 19,269—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de novembre 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré je procéderai le JEUDI douze de mars 1868, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers des insolvables à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison actuellement occupée par l'insolvable, George Buckingham, et située au No 488 rue des Magasins, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, et cédés par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W AVERY,
28 fév—28 3 6 8 12m Shérif de la paroisse d'Orléans.

HASSAM & POOLEY vs W. C. FULHAM.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,862.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit—

1o. Une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, du Canal, de la Douane et Tremé, faisant partie d'un terrain désigné par le numéro Dix-huit, d'après un plan dressé par A. Bourgerol, arpenteur, en date du 1 décembre 1846. La dite portion de terre mesure, mesure américaine, vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal, sur cent neuf pieds de profondeur et face à la rue Franklin, entre lignes parallèles et formant l'angle des dites deux rues.

2o. Un terrain contigu à la portion de terre susdécrite et désigné par le numéro Trois, suivant le plan sus relaté et ayant, mesure américaine, trente six pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue du Canal, sur cent quatorze pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3o. Une portion de terrain faisant partie de la portion inférieure de la portion de terre numéro Dix-huit, ci-dessus décrite en premier lieu et mesurant cinq pieds de face à la rue Franklin, sur vingt six pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles et s'étendant dans la portion du dit terrain numéro Trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ces propriétés appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas W. May, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 17 de mars 1866.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif
10 mars—12 20 28 de la Paroisse d'Orléans.

F. MARSOUDET vs. HELOISE BOUDOUSQUIE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,431—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi vingt-huit mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, côté sud et face à la rue Bourgogne, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne et Dauphine, Ste-Anne et du Maine, ayant trente deux pieds de face à la dite rue Bourgogne, sur cent dix-neuf pieds six pouces de profondeur ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence en briques, et dépendances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite d'Alfred Marchand, suivant acte au rapport de Morel, notaire public, en cette ville, en date du 21 mai 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif
2Mar 4,12,20,28ma de la paroisse d'Orléans.

WOLVERTON & BARRINGER vs JAMES HILL

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,7?—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle Levée, du Commerce, St-Joseph et Julia, et désigné par le numéro Trois, d'après un certain plan dressé par Joseph Pilié, et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville, lequel terrain mesure, mesure américaine, trente pieds de face à la rue de la Nouvelle Levée, etc.

Et le dit terrain est sept pieds ... etc.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de William A. Violett & Wm. Pollock, suivant acte, au rapport de T. Jules Jarreau, notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
25fév—25,4,12,20 28m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

THOMAS JANNEY & CO. vs la dame MARGUERITE BROWN & JAMES BROWN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,609.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-huit mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

SEPT TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Tremé et St Claude, etc., désignés par les numéros Sept et Huit ... etc.

Ensemble avec tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

2o. Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Septième, Huitième, de l'Annonciation et Chippewa (aujourd'hui du Colisée) désigné par le numéro Seize d'après un plan dressé par Moelhausen, et déposé ... etc.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Les propriétés susdécrites appartiennent à la défenderesse ladite dame Marguerite S Brown, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Robert C. Hutchinson, suivant acte au rapport de T. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 26 de février 1866.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
4 mars—4,12,20,28 avr 1 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

WILLIAM F. GOLDTHWAITE vs JOHN FRANCIS WOOD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 2?,162—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bacchus, Terpsichore, Dryades et Melpomène et désigné par le numéro six d'après un plan dressé par C. A. Hedin, autrefois ingénieur et déposé sous le No 1 en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville.

Le dit terrain a, mesure américaine, trente pieds huit pouces de face à la rue Bacchus, sur cent vingt-sept pieds onze pouces de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, priviléges et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John G. McLean, suivant acte au rapport de W. H. Peters, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 10 février 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet garanti par hypothèque sur la propriété ci-dessus, de la somme de mille piastres (1,000 00) souscrit par le défendeur, daté du 30 avril 1867 payable à un an de date, et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter de l'échéance jusqu'à paiement, et la balance du prix d'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
1 mars—19 27 av 3, 11 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Bower & Garner vs J. H. Russel.

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 17,468—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, seize mars 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une laiterie et autres propriétés mobilières suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Aussi un wagon.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
4 mars—4 7 10 13 15 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES DE CONSTABLE.

BELDEN & FUSELIER contre THOMAS MALOY. No 1405.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Paris Childress, Deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le JEUDI, 19 mars 1868, à midi, au O. W. Warehouse, au coin des rues Julia et Foucher—Un lot de meubles saisis dans la susdite procès.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des E. U.
7 mars—7 12 19 H. C. PENNIMAN, Constable.

WM. McCRACKEN contre LOUISA LIDDELL et JOHN GAUCHE Jr., solidairement—No 3629 et 3630.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Paris Childress, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le JEUDI, 9 avril 1868, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, Passage de la Bourse, près Douane, la propriété suivante :

Un terrain, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Douane, Miro et Tonti. Le dit terrain est désigné par le No 20, il a 27 pieds 1 pouce de face à la rue Douane, sur 106 pieds de profondeur, d'après un plan dressé par L. Surgi, d'un acte passé pardevant O. De Armas, notaire public, en date du 19 avril 1845.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
H. C. PENNIMAN,
7 mars—7 21—9 avril Constable.

No 3,953—H. G. HODGSON contre JOS. CARVER.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Hon. Paris Childress, Deuxième Juge de Paix, je vendrai, à l'enchère publique, le JEUDI, 19 mars 1868 à midi, au Orleans Western Warehouse, au coin des rues Julia et Foucher—Deux petits moulins de 40 acres chacun, No 25 acres chacun—Deux moulins de 40 acres chacun, saisis dans le susdit procès. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des E. U.
H. C. PENNIMAN
mars—7 14 19 Constable.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Grande Vente de Marchandises sèches et de Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

JEUDI, 12 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

487 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties,
79 caisses chapeaux d'hommes et de jeunes gens.

— Egalement —

Le 13 mars, par ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans,—Succession de John G. Friedmann.

— Et —

Le 19 du courant, — Succession de Hermann Harsmann.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 mars

PAR R. DERBÈS.

PAR R. DERBÈS, Encanteur.
Bureau, No 145 rue de Chartres, près Toulouse.

IL sera vendu, samedi 14 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, savoir :

Deux propriétés situées dans le faubourg Tremé, dans Rocheblave, entre Dumaine et St-Philippe.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés vendues. Les propriétés devront être assurées et la police transférée au vendeur.

Voir le plan à la Bourse. 10 mars—et 14

PAR WALTON & DESLONDE

Une Maison en briques à étages sur la rue Dryades, entre les rues Poydras et Lafayette.

Un grand terrain, sur la rue des Magasins entre Calliope et Gaiennié.

Un terrain, contigu au terrain ci-dessus, avec une cuisine en briques à deux et à trois étages.

Succession JAS. McINTOSH, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Dossier No 17,391.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47, rue Carondelet.

SAMEDI le 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à deux ordres de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, l'un daté du 27 janvier 1868, et l'autre le 10 mars 1868, il sera vendu pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir—

1o UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Poydras, désigné par le No 6 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 21 août 1841, et annexé à un acte passé par devant Félix Grima, notaire, le 24 janvier 1842, mesurant 27 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 100 pieds 11 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations de ce terrain consistent en une maison en briques à étages ayant salon, salle à manger et corridor au rez-de-chaussée, et deux chambres à coucher, un cabinet et un corridor au premier avec des dépendances en briques à étages ayant cuisine, chambre à laver, chambres de domestiques etc., etc., et une cuve en fer, citerne, &c. Il y a de plus une arrière bâtisse en briques à trois étages, s'étendant jusqu'au fond du terrain, ayant plusieurs chambres.

2o DEUX TERRAINS, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Camp, Calliope et Gaiennié, désignés par les lettres A et B, sur un plan dressé par Pilié et Murray, architectes, daté le 8 février 1868.

Le terrain A mesure 38 pieds de face à la rue Magasin, 53 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 126 pieds 10 pouces 7 lignes sur le côté du terrain B, et 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre côté.

Le terrain B est contigu au terrain A et mesure 37 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Magasin, 21 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 128 pieds 10 pouces 7 lignes sur le côté du terrain A, et 127 pieds 10 pouces 5 lignes sur l'autre côté.

Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en briques à deux et trois étages ayant environ neuf chambres et une cuve en fer, cimentée à l'intérieur et à l'extérieur.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis—la balance à un et deux ans, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, et portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an du jour de la vente, avec hypothèque et privilége de vendeur sur les propriétés vendues, jusqu'à parfait paiement. Les hypothèques devront embrasser la clause de 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procès pour la collection des billets ou une partie des billets. Les bâtisses devront être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurance devront être transférées à l'exécuteur testamentaire défunt.

Actes de vente par devant A. Hero Jr., notaire public aux frais des acquéreurs et compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis requis par la loi.

12 mars—12 14 21 28—4 11 avril

PAR ALFRED BOULIGNY.

Succession de Madame Charles Emmanuel de Lomisé.—No 29,418.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, samedi, le 18 avril 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 5 mars 1868, No 29,418 du dossier de ladite Cour, la propriété suivante appartenant à la succession de feue Charles Emmanuel Lomisé,

Un terrain situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Hôpital, Dauphine et Quartier, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent quatre-vingts pieds de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse, cuisine et dépendances.

Termes et Conditions—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats Unis et la balance en un an et deux ans de date à 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, avec privilége de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement... Les billets devront être divisés en coupons pour faciliter la liquidation de ladite succession.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 12 mars—12 21,28—4,11 avril

PAR J. P. BOISSEAU.

Meubles ! Meubles !

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.
Bureau rue Poydras No 167.

IL sera vendu aujourd'hui, jeudi, 12 mars, à 10 heures, au No 167 rue Poydras, au magasin de meubles, avoir tables à manger, miroirs, etc. chaises assorties, etc., ustensiles de cuisine.

Termes—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mars

Propriété de prix à l'encan, pour opérer un partage dans l'affaire Mme Maria Meitzler contre Margaretha Meitzler—No 30,025—Dossier de la Deuxième Cour de District.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau rue Poydras No 167.

IL sera vendu le samedi, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 7 mars 1868—

1o Le terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus situé dans le Deuxième District de la ville de la Nlle Orléans, compris entre les rues Orléans et Miro, ayant 30 pieds de face sur la rue Orléans, sur 127 pieds 2 pouces sur la seconde de cent pieds de profondeur...

2o Un terrain touchant, par le fond au fond du susdit terrain, formant l'angle des rues St Pierre et Miro, ayant 30 pieds de face à la première, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur et façade sur les rues deux rues.

Ces deux terrains sont une subdivision du terrain No 1 de l'îlet No 27.

3o Un terrain touchant au terrain décrit en second lieu, faisant partie du terrain désigné par le No 2 de l'îlet No 27 sur le plan de L. H. Pilié, daté du 14 décembre 1844 et déposé à l'étude de Jules Mossy, ayant au pied américain, 30 pieds de face à la rue St Pierre, sur 57 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble, toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Le terrain décrit en premier lieu est spécialement hypothéqué pour le montant de huit cent piastres dû aux Demoiselles Margaretha Meitzler, George Meitzler, Pauline Meitzler, pour la somme de huit-cent et les intérêts jusqu'à parfait paiement du compte, dont Mme Meitzler, fille est loué à bail, avec un morceau de terre qui fait partie du fond du terrain décrit en second lieu, à George Meitzler, pour un an à partir du 30 avril 1868, à raison de vingt-cinq piastres par mois—avec le privilége de cinq années de plus.

Termes et Conditions—L'acquéreur devra assumer ladite hypothèque, maintenir le dit bail, s'engager à payer le montant de la dite hypothèque aux dits mineurs à mesure que chacun d'eux atteindra l'âge de majorité ou qu'ils seront émancipés par le mariage ou autrement—avec huit pour cent d'intérêt, et de payer la moitié comptant et l'autre moitié en un an de crédit, en billets divisés en coupons, au gré des vendeurs, et garantis par hypothèque et privilége, de la date à parfait paiement.

Les autres propriétés seront vendues la moitié comptant, le reste à un et un de crédit, avec huit pour cent d'intérêt, de la date, en billets divisés en coupons, au gré des vendeurs, avec hypothèque et privilége sur les propriétés vendues. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée. L'acquéreur devra en outre assumer le paiement des taxes de l'année 1867.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
11mars—11,2?,1,11av

Terrain de prix, pour bâtir—Vente à l'encan. Succession de J Hussey. No 30,122—Dossier de la Deuxième Cour de District

Par J.P. BOISSEAU, Encanteur.
Bureau rue Poydras, No 167.

IL sera vendu SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rue Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, en date du 7 février 1868—

Un terrain situé au faubourg Franklin de cette ville, désigné par le No 14 de l'îlet No 108 compris entre les rues St. Jean Baptiste, Musique, Girod et Promenade Washington. Le dit terrain a, au pied anglais, 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la Promenade Washington, 87 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté du 27 novembre 1858 et déposé à l'étude d'Octave de Armas, notaire public.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres des Etats-Unis, pardevant F. R. Earhard, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars—28—2 11 avril

PAR CHARLES E. FORTIER

Distillerie d'Estouvillle à l'encan.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau: Passage de la Bourse, No 18.

SAMEDI 14 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, rue Toulouse, entre les rues Tremé et Marais, la distillerie connue sous le nom de Distillerie d'Estouvillle, située sur la rue Toulouse, entre les rues Tremé et Marais, consistant en une machine à vapeur, 3 pompes, 29 cuves, tuyaux, etc., le tout complet et en bon état.

Conditions—Une moitié comptant, et la balance à 60 jours de crédit par billet endossé à la satisfaction du vendeur. 10 mars

AVIS JUDICIAIRES.

Sebastian Lohmuller, vs ses créanciers. No 22,976.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ce dit insolvable, et à toutes autres personnes intéressées, de faire voir dans les dix jours à dater de la présente publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau débattu présenté par le syndic ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 mars—31 député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par ces présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842, pardevant M. Félix Grima, notaire public, le 2ème jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans le 24e de février 1868.

Wm WOELPER. Greffier.
26 fév—29—m 4,7,11,14,18,21,25,28—av 1,4,8,11,15,18,22

Succession de S. W. PHILBRICK.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que W. H. Nelson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu W. Philbrick décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
8 mars—8,12,16. Greffier.

Succession de Vve C. D. YANCY—No 18,787

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours à dater de la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur le 2 mai 1867—ne serait pas homologué suivant la pétition d'opposition et la Cour—Liquidation amendée, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Nlle Orléans, ce 7 mars 1867.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
8 mars—8,12,16 Greffier.

Succession de Julien Adolphe Lacroix —No 31,953—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Vve Julien A. Lacroix a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Julien Adolphe Lacroix, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
11 mars—11,15,20 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Vente continuée.

Grande vente sans réserve, de Marchandises importées récemment et comprenant tout le stock de J. Schwabacker, à son magasin, No 98 de la rue Gravier, entre les rues Camp et Magasins—Vente pour cause de changement de genre d'affaires.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu JEUDI, 12 mars, à 10 h. A. M., au magasin 98, rue Gravier, entre les rues Camp et Magasins, pour le compte de J. Schwabacker—Un bel assortiment de marchandises importées, savoir :

Madras, toutes espèces valenciennes dentelles, dentelles de Saxe, mouchoirs batiste français, cols et parures, crape fin, cols et parures brodés, courtepointes en piqué extra fin, robes de piqué, tarlatan, un grand choix de nansous et jaconats suisses, corsets français superfins, un choix toile et mouchoirs ourlés, chaussons français et anglais, jupons superfins de bal, mouchoirs français et anglais, jupons superfins de broderies, bordures, robes à corsages toile, &c, &c.

Chemises de femmes en toile brodée et en coton, chemises de femmes en toile, bobinets, tarlatan, &c, &c.

Conditions de la vente—Au-dessous de $300 comptant en billets du Trésor des Etats-Unis ; au-dessus de $300 à $600, 60 jours de crédit ; au-dessus de $600, 90 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 8mars

PAR LOUIS STERN & BRO.

Grande vente importante

DE

550 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Reçus tout récemment par le steamer *St Louis*, de Boston, directement des manufactures. Un des plus grands assortiments, frais et de première qualité.

Le tout sans aucune réserve quelconque.

PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN, Encanteur.

VENDREDI, 13 mars à 10 heures du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—

500 caisses bottes, souliers et brodequins

Reçus, tout récemment, du steamer "St Louis", directement des manufactures—Un des plus beaux assortiments qui aient été offert cette saison. Le tout sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 12 mars

PAR D. E. MORPHY.

CONTINUATION DE LA VENTE DE

Quincaillerie, coutellerie, fusils, &c.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, sans réserve, aujourd'hui jeudi, 12 mars 1868, à 11 heures du matin, à la salle d'encan No 47 de la rue des Magasins, pour clore des consignations—

Un grand assortiment général de quincaillerie, coutellerie, balances, meules, ferblanterie, cordes, fusils, articles de ménage, &c., méritant d'attirer l'attention du commerce.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mars

Cigares et Tabac de la Havane en feuille.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi 12 mars 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins—

37,000 cigares des marques les plus célèbres, toutes garanties de tabac pur de la Havane,
1 1/2 balle tabac de la Havane en feuille,
2 barils " "

Conditions—En billets de la ville d'une, de deux et de trois piastres. 11 mars

PAR O. VALETON.

Vente péremptoire et sans réserve, pour cause de départ, du contenu du magasin de vins et liqueurs de Jh. Brugere, payable en billets de ville de toutes dénominations.

PAR O. VALETON, Encanteur.

VENDREDI, 13 mars, à 11 heures du matin, il sera vendu, au magasin de Jh. Brugere, No 59 rue Douane, entre Vieille-Levée et Chartres—

Tout le contenu du dit magasin, consistant en Vins rouges en barils et 1/2 barils et bouteilles, ordinaire, fins et extra,

" blancs " " "
" rouge en caisses " " "
" blanc " " "
" champagne, Moet & Chandon,
" de Bourgogne et de Chablis,

Sardines, prunes, cassis, vermouth, liqueurs, huile d'olive, vinaigre en caisse, sherry, porto, brandy, whisky, vieux cognac, étiquettes, mélasse, bouchons, charbon à rectifier, etc., etc.

Conditions Comptant, EN BILLETS DE VILLE DE TOUTES DENOMINATIONS.

— Egalement —

Meubles de bureau et le bail du magasin.
On pourra se procurer des catalogues chez l'encanteur, rue Tchoupitoulas, mercredi, 11 courant. 10 mars

PAR CHS. T. NASH.

Succession d'HENRY VOSE BAXTER, décédé.

Les trois seizièmes du navire américain "Baden."

PAR CHAS. T. NASH, encanteur. Bureau, au Magasin Vente Aucton Mart au coin des rues St-Charles et Perdido—Samedi 14 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 15 février 1868, No 29,354, du dossier de ladite Cour, pour le compte de ladite succession, il sera vendu—Les trois seizièmes du navire américain "Baden," du port de Thomaston (Maine), du tonnage de 1,190 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, construit à Thomaston (Maine), en 1854, presque prêt à prendre la mer (sa destination est Liverpool), avec un bon fret de coton, dont la plus grande partie est engagée.

Le dit navire peut être examiné en s'adressant au capitaine. Les conditions et catalogues seront exposés à l'encanteur et comptant en billets des Etats-Unis. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6 mars

PAR S. GUINAULT

Succession de Pierre Pereuilhet—No 29,455
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 3 mars 1868,

Les propriétés suivantes savoir—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Ste Anne, Orléans, Villeré et Robertson désigné par le No 7 de l'îlet 74, d'après un plan dressé par Louis Surgi en date du 16 juin 1839 et déposé en l'étude de Tiréadd de Fereud alors notaire en cette ville, le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces ... etc.

2o. Un lot ... et avec les améliorations qui s'y trouvent.

... Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.

Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurance transférées par les acheteurs aux vendeurs et les timbres du revenu interne seront à la charge des acquéreurs.

Acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs. 12 mars—12 20,27—av 3,11

VACHERIE

PAR S GUINAULT, Encanteur,
Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse.

LUNDI, 16 mars 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la vacherie située rue Magnolia et Washington—

La vacherie de M. Jean Bayle, tout dans un : 27 belles vaches laitières dont une quinzaine avec veaux et les autres au moment de vêler,
4 chevaux,
1 charrette à lait.

La clientèle, les bidons, baquets, &c., &c., ainsi que tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $150 comptant, et au-dessus de $150 six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les acquéreurs qui ne pourront donner de bons et des sûretés seront invités à ne pas acheter. 12 mars

Propriété de valeur sur la Promenade Carondelet.

PAR S. GUINAULT.
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 14 mars 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale : Deux lots de terre faisant face au Canal Carondelet, désignés par les Nos 2 et 3, mesurant ensemble 84 pieds 5 pouces 3 lignes de face, sur une profondeur moyenne de 81 pieds 3 pouces, entre les rues Johnson et Galvez.

Ensemble, une maison neuve presque achevée, ayant trois chambres et galerie sur le devant, hangar, latrines, etc. Cette propriété convient admirablement pour un chantier de bois, coquilles, charbon et sable. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets ainsi que les intérêts échus et courants à raison de 8 p. 0/0, lesquels billets sont datés 29 mars 1866 à 2 3 & 4 ans et la balance payable moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet portant 8 p. 0/0 d'intérêt de la date et hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 10mars

Vacherie.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI, 12 mars 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue Bienville et du Chemin de la Métairie—

11 belles vaches laitières, fraîches en lait et avec veaux,
1 cheval et une charrette à lait.

La clientèle, les bidons et tous les ustensiles de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, et au-dessus de $200 six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 10mars

Café et Restaurant,
Vente pour liquidation de société.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI, 12 mars 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin rue Dauphine entre St-Louis et Conti. pour compte qui de droit :

Le fond d'un café et d'un restaurant ayant une cave bien assortie en vieux vins de caisses, ainsi que tout l'ameublement du local. Ensemble le bail de la maison expirant le 1er mars 1871, à raison de $80 par mois avec privilége de 5 ans de renouvellement.

Conditions—Comptant en billets de ville de $1 à $3.
7 mars

Succession de Marie Goyes, épouse décédée de Pascal Lamarque—No 29,743.
Par S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 28 mars 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 janvier 1868, la propriété suivante, savoir—

Un Lot de Terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues des Champs-Elysées, Victoire, Moreau et Marigny, désigné par le No 1 d'après un plan fait par Castaing & Celles, le 1 août 1856, et déposé, pour référence, au bureau d'Edouard Barnett, notaire public, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 107 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur ; ensemble, une maison basse en briques, No 496, ayant deux chambres, une cuisine en briques, à étage de quatre chambres, une grande écurie en briques et un grand hangar en bois, puits, cour en partie pavée,—Ensemble, 24 actions réduites à 25 du Bureau de la Société Rayale de la Louisiane ... etc.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement du dit billet et la balance payable comptant ... etc.

Acte de vente par devant S. Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2?fév—mars 3,12,20,28

Succession de Wm R. HUNTER.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Harriet Hunter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Wm. R. Hunter décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
10 mars—10 14 19 Greffier.

Succession de PHILIP ENGEL, No. 29,794.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
10 mars—14 19 Greffier.

Succession de Maria Zanone, épouse décédée de Lorenzo Gamboni—No 30,035.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
3 mars—3,8,13 Greffier.

Succession de Willis J. Bishop—No 31,921.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que George L. Lauckland a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Willis J. Bishop, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
3 mars—3,8,13 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

VENTE, SANS RÉSERVE,
DE
Marchandises Sèches importées et du pays.

PAR VINCENT & CO ,
WM. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 12 mars, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres—

500 colis et lots de bonnes marchandises sèches de printemps, comprenant :

Toiles d'Irlande,	Indiennes fantaisie,
Toiles linons imprimés,	Ditto rouges,
Cotons blancs,	Percales fantaisie,
Dito écrus,	Mousselines suisses,
Ducks fil, gris,	Etoffes à jupons
Coutils fil, gris,	Toiles à moustiquaires,
Gingas tout fil,	Coton do,
Toile à habits,	Bobinets,
Brillantes blanches,	Lowells, osnaburgs,
Jaconats blancs,	Stripes,
Linons Bishop blancs,	Bonneterie,
Nansous,	Dentelles, entre-deux,
Baréges,	Foulards, mouchoirs,
Mozambiques,	Tweeds laine,
Courtpointes en piqué,	Dames toile,
Couvertures de table,	Serviettes, nappes,
Malakoffs,	Etc., Etc., Etc.

— Egalement —

Une facture de coutellerie qui sera vendue sans réserve 12 mars

PAR A. DUCHIRON

Billets de Ville ! Billets de Ville !
Par A. DUCHIRON, encanteur
Rue Tchoupitoulas, No 10.

IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi, 12 courant, à 10 heures et demie du matin, pour les petits billets de ville—

100 boucants harengs Potomac Roe, gelées, candis et autres groceries de fantaisie.

Conditions—Comptant sur livraison. 12 mars

PAR A. FEIBER.

Succession de Mme Levy Jonas Rosenthal—No 30,213
PAR A. FEIBER.
M. MARKS, encanteur

IL sera vendu, le LUNDI 23 mars prochain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, date du 15 février 1868—

Un Terrain et les bâtisses qui se trouvent dessus, dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Perdido, Gravier et St. Charles. Ledit terrain est désigné par le No 132, sur un plan daté du 16 février 1833 et déposé, comme plan No 240, à l'étude de Théodore Guyol, notaire ; il a 20 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Poydras, sur 102 pieds 3 pouces 3 lignes et une fraction de profondeur, d'un côté, et 102 pieds 3 pouces 4 lignes et une fraction, de l'autre côté, au pied américain.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis, pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 fév—28, mars 9, 18 23

MONTGOMERY BROS. & CO.

Vente péremptoire du contenu d'un magasin de chapeaux—A l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur

IL sera vendu, jeudi, 12 mars, à 10 heures, au No 62 de la rue du Camp—

Tout le contenu d'un beau magasin de chapeaux—Chapeaux soie, castor, feutre et paille, casquettes drap, etc.

— Egalement —

Un fort lot de cartons,
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11mars

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 12 mars, à 11 heures, à la salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à ressorts, table de centre & de jeu, ruis de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à rallonge, gravures, tableaux, poëles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin. mars 12

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 12 mars, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis mars 12

Succession de Rosana McDonald —No 29,920. Terrains de prix et améliorés dans le Second District.—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi 19 mars 1868 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 6 février 1868, No 29,920 dossier de la dite Cour.

DEUX TERRAINS, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Salcedo, Gasquet et Dugué. Les dits terrains sont désignés par les Nos 13 et 14, sur un plan dressé à l'étude de Sélim Magner notaire, comme plan No 79, ils ont chacun 31 pieds, 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville, sur 90 pieds de profondeur ; le lot No 13 forme l'angle des rues Bienville et Salcedo.

Les plans sont exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant E. G. Weiss, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13fév—13 16 21 fev—8 12 15 19 m

PAR G. DE FERIET.

10 Ilets de prix à "Versailles," paroisse St Bernard, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus—Vente à l'encan.

Succession de N. T. Damiens—No 386.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau et salle d'encan, No 86 de la rue Bienville.

LUNDI, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour de la Deuxième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans la paroisse St-Bernard (siégeant comme Cour) les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

DIX ILETS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situés à "Versailles", paroisse St Bernard, et désignés par les Nos 143, 144, 145, 146, 131, 132, 133, 134, 147 et 148.

Les dits îlets sont bornés comme suit :

L'îlet No 143 par les rues Prosper, St-Avide, Laplace et Tournefort.
L'îlet No 144 par les rues Prosper, St-Avide, Buffon et Tournefort.
L'îlet No 145 par les rues Prosper, St-Avide, Buffon et l'Avenue de Paris.
L'îlet No 146 par les rues Prosper, St-Avide, Laplace et Dalembert.
L'îlet No 131 par les rues St-Avide, St Jean Baptiste, Laplace et Dalembert.
L'îlet No 132 par les rues St Avide, St Jean Baptiste, Tournefort et Laplace.
L'îlet No 133 par les rues St Avide, St Jean Baptiste, Buffon et Tournefort.
L'îlet No 134 par les rues St Avide, St Jean Baptiste, Buffon et l'Avenue de Paris.
L'îlet No 147 par les rues St-Avide, Prosper, Dalembert et l'habitation Lacoste.
L'îlet No 148 par les rues Prosper, Solidelle, Dalembert et l'habitation Lacoste.

Le tout d'après un plan (No 87) dressé par J. Pilié, voyer, en date du 15 avril 1847 et déposé à l'étude de Théodore Seghers, notaire public.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12mars—12,14 21,28—4,11,15av

Terrains de prix, nus et améliorés, dans le Troisième District de cette ville. Vente à l'enchère publique.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86

SAMEDI, 14 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

SEIZE TERRAINS de prix pour bâtir, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 de l'îlet compris entre les rues Claiborne, Felicians, Derbigny et Clouet. Il y a sur le terrain No 1 une bâtisse en bois ayant 2 chambres, avec lieux d'aisance et cuve.

Le tout d'après un plan dressé par Paul C. Bondousquié, architecte et ingénieur civil, daté du 10 mars 1868.

Conditions—La moitié comptant ; le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant cinq pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (commission d'avocat) sur le montant recouvré.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur, aux frais des acquéreurs. 11mars

Quatorze Terrains nus et améliorés, dans la meilleure partie du Deuxième District

PAR G. DE FERIET, Encanteur
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 17 mars 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

QUATORZE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre la Promenade Carondelet et les rues St-Pierre, Prieur et Johnson. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1 à 14 inclusivement.

Les terrains No 1 à 5 ont chacun 32 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la Promenade Carondelet, sur une profondeur variant de 116 pieds 10 pouces 2 lignes à 129 pieds 3 pouces 3 lignes. Le terrain No 1 forme l'angle de la Promenade Carondelet et de la rue Johnson. — Le terrain No 6 est un terrain de coin ; il a 33 pieds de face à la rue Johnson, sur 160 pieds plus ou moins, de profondeur. — Les terrains No 7 à 14 ont chacun 33 pieds 3 lignes de face à la rue St-Pierre, sur 129 pieds de profondeur. Le terrain No 7 forme l'angle des rues Johnson et St Pierre. Il y a, sur le terrain No 14, une bâtisse en bois qui sera vendue avec le terrain.

Les bâtisses qui se trouvent sur les terrains Nos 1, 2, 3, 4 et 5, à l'exception d'un grand hangar qui est sur le terrain No 5 et appartient à M. A. Bonsanger, ne seront vendues avec les terrains. Le locataire actuel de ces terrains a le privilége de retirer les bâtisses dans trois mois à dater du jour de l'adjudication à raison de $... par mois. Il y a, sur les terrains Nos 8 et 9, une grande cheminée en briques consistant environ 50,000 briques, et qui sera vendue indépendamment des terrains.

Il y a, sur les terrains Nos 10 et 11 un hangar et un fourneau qui appartiennent au locataire actuel auquel on donnera un délai de trois mois pour les enlever.

CONDITIONS—La moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale, avec huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré. Les acquéreurs devront se mettre en possession à leurs propres frais.

La cheminée en briques mentionnée plus haut sera vendue comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Eusebe Bouny, notaire public aux frais de l'acquéreur 11 mars

Meubles ! Meubles ! Meubles !

Succession de H. C. Story No. ... du dossier de la Cour du Deuxième District Judiciaire.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 19 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, au coin de la rue de l'Esplanade, entre les rues Rempart et St Claude, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane dans et pour la Paroisse St-Bernard, les meubles suivants—

Un assortiment général de meubles, comprenant

Armoires en acajou, bureaux, lavabos, chaises et berceuses, tables à dessus en marbre, toilette Psyché, bois de lits en acajou, tables, tapis, tapis de corridor, etc., bibliothèque, lit-en-fer, buffets, tentures, gravures et tableaux, etc., tables à manger, verrerie, porcelaine française, fourneaux et ustensiles de cuisine.

Egalement

Un choix de verrerie et un magnifique revolver Lefaucheux.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 mars—7,11,14 19

Panorama et Accessoires d'un Théâtre.
PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville No 86.

LUNDI, 16 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux, dans la salle de la rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, pour compte de qui de droit—

Un magnifique panorama et tous les accessoires d'un théâtre.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 5 mars

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No. 30,160.

Mme Vve Henry Muller et autres, contre John Wittenberg, tuteur.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle de vente No 86 rue Bienville.

MARDI, 17 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 4 février, et signé le 8 du même mois, la propriété foncière ci-après décrite :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands Hommes ou Dauphine, Louisa, Craps ou Burgundy, et Piété. Le dit terrain forme l'angle des rues Dauphine et Louisa, sur 60 pieds de profondeur sur la rue Dauphine.

Les bâtisses et améliorations comprennent une grande maison basse ayant trois chambres et un cabinet, une cuisine en briques, puits d'aisance, &c.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.
14 fév—15 18 21 28—7 14 17 m

VENTES A L'ENCAN

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

Vin rouge en barriques et en caisses Vermouth, Absinthe, Madère, Champagne, fruits, etc.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

VENDREDI, 13 mars, il sera vendu, à 11 heures à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée sans réserve pour clore diverses consignations, de Bordeaux—

25 barriques vin rouge, Côtes St-Loubès 1866.
483 Caisses vin rouge Ste-Croix-du-Mont, Côtes de Bouliac Côtes St Gervais, Côtes de Floirac, Côtes de Fronsac, Palu, de Libourne 1865.
20 caisses vermouth supérieur.
25 " vin blanc Barsac.
30 " vin Burgundy Port.
20 " champagne Impérial.
48 " absinthe.
35 " cerises à l'eau-de-vie.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mars

VENTE SANS RESERVE.

Bottes, souliers et brodequins, Chapeaux et Marchandises sèches.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

JEUDI, 12 mars, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

150 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.

— Aussi —
100 douzaines chapeaux.
— Et —

300 lots marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant un assortiment complet.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 mars

PAR RENE GUTIERREZ.

Fond d'un magasin de Cigares,
PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur.
Bureau encoignure Chartres et St Louis.

VENDREDI 13 courant, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu au No 2?7 rue Gravier, entre Philippa et Baronne, le fond du susdit magasin, environ 60,000 cigares de choix, cigarettes, tabac, installations, miroir, pendules, vitrines, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 mars

Vaisselle, Porcelaine, Verrerie, Ferblanterie, Articles de ménage, &c.

PAR RENÉ GUTIERREZ, Encanteur.
Bureau : Encoignure Chartres et St Louis.

JEUDI 12 du courant, à 10 du matin, il sera vendu au magasin encoignure St-Louis et Chartres, AU PREMIER, sans aucune limite, pour compte de qui il appartiendra—150 lots et plus de vaisselle et porcelaine assorties, verrerie, ferblanterie, articles de ménage, etc.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 mars

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de John Crasius.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Terrains vides et améliorés, dans les Premier, Second et Troisième Districts, à Jefferson City, Carrollton, et dans l'Etat de l'Alabama. — No 27,2?8 — Deuxième Cour de District.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau, No 56, rue Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 mai 1867, pour le compte de la susdite succession, savoir—

1o—Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 27 et 28, dans l'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Johnson et Galvez, mesurant chacun 26 pieds 4 lignes de face à la rue Commune, par 100 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2o—Deux certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos 17 et 18 dans l'îlet borné par les rues Tonti, Rocheblave, Orléans et Ste Anne, le lot No 17 mesure 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, par 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la rue Rocheblave, et 81 pieds 4 pouces et 6 lignes du côté du lot No 18. Le lot No 18 mesure 30 pieds de face sur la rue Ste-Anne, par 81 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue Tonti, et 81 pieds 4 pouces et 6 lignes du côté du lot No 17.

3o—Deux certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6 dans l'îlet borné par les rues Tonti, Rocheblave, Dumaine et Ste Anne, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Tonti, par 154 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4o—Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Dorgenois et Rocheblave désignés par les Nos 94 et 96 ; le lot No 94 mesure 27 pieds de face sur la rue St-Philippe par 157 pieds ... etc.

[illegible]

Succession de Mathew Courtade.

No 29,8?4.

Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans.

Propriété de grande valeur et améliorée, encoignure Esplanade et Plauché, Troisième District.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur
Bureau et Salle de vente No 56 rue Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mars 1868 pour le compte de ladite succession, les propriétés suivantes décrites savoir :

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Une bonne résidence de famille
Maison en briques, à étage et à mansarde, No 188 de la rue Bourbon, entre les rues Ste-Anne et Dumaine
PAR C. E. GIRARDEY & Co., Encanteurs.
Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 14 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

La bonne maison en briques à étage et à mansarde, No 188 de la rue Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Royale, Ste-Anne et Dumaine. Le dit terrain a 24 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon, sur 113 pieds de profondeur, etc. Ensemble, les améliorations, qui sont une bonne maison en briques, à étage, etc.

[illegible]

Conditions—La moitié comptant ; le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets ... etc.

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats Unis, pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 mars

Restaurant et Hôtel Moreau, situés sur le lac Pontchartrain, entre le Canal Carondelet et le chemin de fer Pontchartrain.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, 14 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

[illegible]

Conditions—[illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats Unis, pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9mars

Vente péremptoire, à l'encan,

D'un grand stock de livres—plus de 30,000 VOLUMES.

Ouvrages classiques, en prose et en vers. Une facture variée de reliures et d'illustrations, Ouvrages de science et d'art, Médecine, Droit, Agriculture, Mécanique, Manufactures, Chimie, Astronomie, Géographie, Botanique, Théologie, &c. &c. Livres élémentaires, livres à l'Education des Mathématiques.

Un grand assortiment de fournitures de bureau et articles qu'on trouve généralement dans les librairies.

Stock de THOMAS L. WHITE en banqueroute—vendu, au profit de ses créanciers, par ordre de M. E. E. NORTON assignee, en lots au gré des acheteurs.

VENTE SANS RÉSERVE.

Par C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs
Bureau No 17, Passage de la Bourse.

MERCREDI 18 mars 1868, à 7 heures du soir, et continuera tous les soirs à la même heure jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, au magasin No 1? de la rue du Camp, entre les rues Canal et Gravier.

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis, avant livraison.

Par ordre de M. E. E. NORTON,
7 mars C. E. GIRARDEY & CO. encanteurs.

Choix de livres de droit, à l'encan.
Succession de DUNCAN N. HENNEN.
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
Bureau, Exchange Place, No 17.

VENDREDI, 13 mars 1868 à 11 heures du matin, il sera vendu, au bureau de MM C. M. Conrad & Sons, avocats No 37 de la rue Carondelet, entre les rues Gravier et Union. Le grand choix de livres de droit du défunt ; 3 bibliothèques et installations de bureau. Des catalogues seront prêts et les livres seront exposés aujourd'hui ; vendredi, ... etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant livraison. 1ermars

Bon emplacement pour une grocerie, près du Jackson rail-road.

Succession de Honora Kavanagh—No 30,0?1

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 février 1868, il sera vendu pour le compte de la succession de la dite Honora Kavanagh la propriété suivante :

Un terrain avec toutes les bâtisses, situé dans le Premier District de cette ville ... etc.

[illegible]

Actes de vente et les timbres du revenu aux frais des acquéreurs, pardevant M. Octave Aubert, notaire.
1mars—1,14,21,28,4av